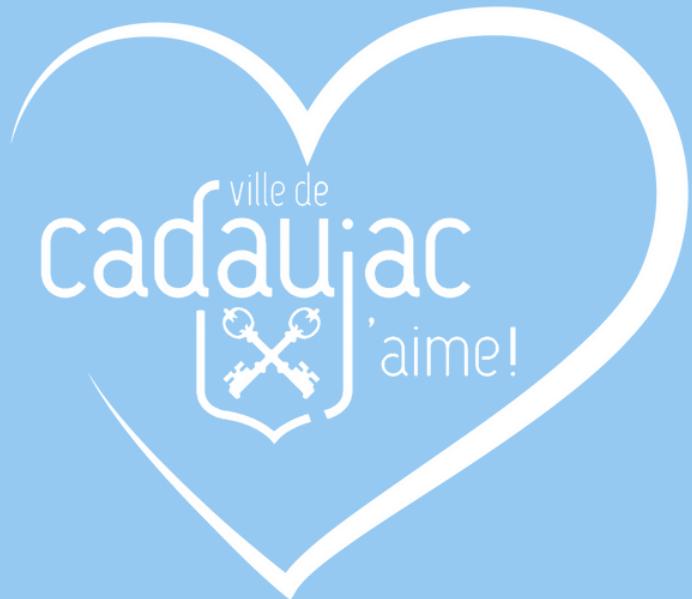
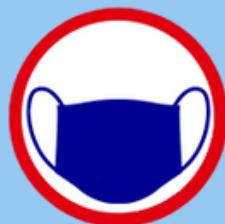


DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



LES RISQUES MAJEURS A CADAUJAC



INONDATION



RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS



FEUX DE FORÊTS



SÉCHERESSE - CANICULE



TEMPÈTES - GRANDS FROIDS



SÉISMES



RADON



TECHNOLOGIQUES



VIE COURANTE



SANITAIRE - BIOLOGIQUE

QUEL EST LE RÔLE DU MAIRE ?

↳ **Le Maire** (directeur des opérations de secours ou élus d'astreinte)

Assure la sauvegarde des biens et des personnes conformément aux instructions de la PREFECTURE et DECIDE d'activer le PCS

▼ Dirige et coordonne l'action des intervenants

▼ Assure et coordonne la communication

▼ Informe les administrations supérieures

▼ Anticipe les conséquences d'un événement

▼ Mobilise les moyens sur le territoire

▼ Alerte le Préfet en cas de dépassement dans la crise

↳ **Les Adjoints au maire** (dont directeur urbain de la sécurité civile) :

Assurent un appui au Maire en cas d'empêchement et en fonction de leur délégation.

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

QU'EST-CE QUE LE PCS ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise :

- Inventaire des moyens humains et matériels
- Identification des enjeux et des vulnérabilités locales
- Diffusion de l'alerte à la population
- Mesures d'accompagnement et de soutien à la population

RISQUES D'INONDATION



QUAND UNE INONDATION EST ANNONCÉE ET QUE L'EAU MONTE

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'INONDATION

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



BON A SAVOIR : Le territoire de Caudaujac est couvert par un plan de prévention des risques d'inondations disponible sur le site de la Mairie (mairie-caudaujac.fr)

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

RISQUES RÉSULTANT D'UN DÉBORDEMENT DE LA GARONNE

- ↪ Crue majeure (niveau de vigilance rouge)
- ↪ Erosion des berges (fissuration talus, chute d'arbres, fuites, affaissements)
- ↪ Fissures / brèches / ruptures / digues - aléa fort

RISQUES RÉSULTANT DES DÉBORDEMENTS DES COURS D'EAU

- ↪ Ruisseaux de la Pégueillère, Carruade, Eau Blanche

PLUIES « EXTREMES » (RUISSELLEMENTS EN MILIEU URBAIN)

- ↪ Derniers retours d'expérience en juin 2013 et février 2014 (> 60 mm)

REMONTÉES DE NAPPES PHRÉATIQUES

QUE FAIRE

AVANT UNE INONDATION

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage si le bâtiment le permet, avec une ouverture permettant l'évacuation OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS



MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT DU PHÉNOMÈNE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX.

© BRGM - M. Villey

Les sols argileux ont tendance à se rétracter en période de sécheresse et à se gonfler en cas de fortes pluies. Ce phénomène, de plus en plus marqué avec le dérèglement climatique, peut engendrer des dégâts considérables, notamment sur les maisons individuelles.

COMMENT PREVENIR DE CE RISQUE ?

Avant de construire son habitation, la réalisation d'études du sol est obligatoire en zone à risque argileux. Si la présence d'argile le justifie, des mesures préventives et constructives peuvent être prises pour construire en toute sécurité.

- Anchage des fondations
- Sous-sol général ou vide sanitaire
- Chaînages
- Joint de rupture
- Préservation de l'équilibre hydrique du sol

CE QU'IL FAUT FAIRE :

AVANT :

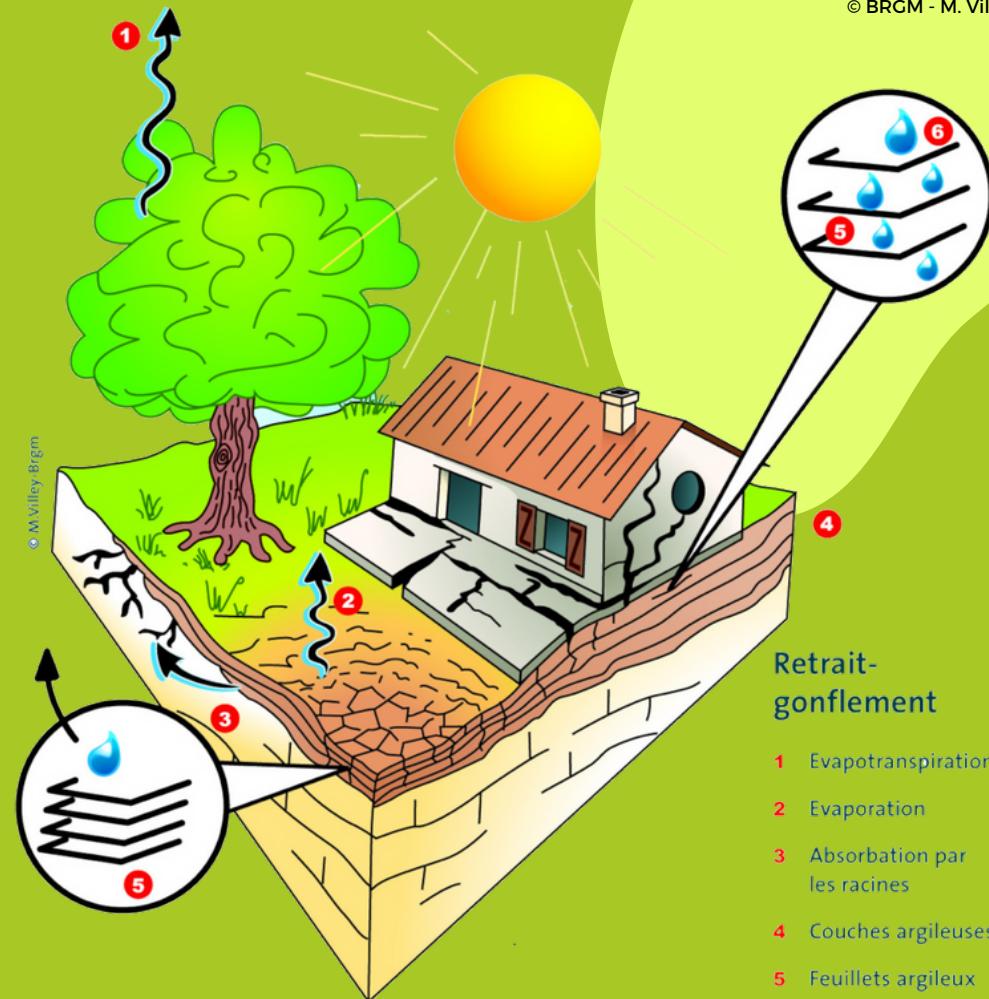
- **S'INFORMER DES RISQUES** encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT :

- **FUIR latéralement**
- **INFORMER** les autorités
- **ÉCOUTER** la radio

APRÈS :

- **INFORMER LA MAIRIE** des dégâts survenus sur les habitations



RISQUE DE FEUX DE FORÊTS



ET APRÈS ?

- **ÉTEINDRE** les foyers résiduels



QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

Les incendies de forêts peuvent mettre gravement en danger la population, tant les résidents que les touristes. Ils peuvent également causer la mort de pompiers qui luttent contre le feu. Par ailleurs, la propagation des flammes provoque d'importants dommages aux biens.

Les incendies de forêts et végétation ont aussi des conséquences :

- **SANITAIRES A LONG TERME** : outre les décès et les blessés directs, la pollution de l'air par les fumées, la pollution des sols et des eaux de surface et souterraines par les cendres peuvent avoir des conséquences pour la santé humaine ;
- **ENVIRONNEMENTALES** : atteinte à la biodiversité, à la forêt, aux paysages, dégagement de CO₂, aggravation d'autres risques (chutes de pierres, mouvements de terrain, inondations, avalanches en montagne...);
- **ÉCONOMIQUE** : perte de production agricole et de bois, baisse de l'activité touristique, perte de lieux de vie ou de production...
- **SOCIALES** : pertes de lieux de sociabilité

LE BON RÉFLEXE PRÉVENTIF ☺ : Pensez à débroussailler votre terrain

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation. Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

QUE FAIRE LORS D'UN FEU DE FORÊT

- **N'ÉVACUER SON HABITATION** que sur demande des autorités
- **NE PAS S'APPROCHER** du feu
- **LAISSEZ** les portails ouverts
- **DÉGAGER LES VOIES D'ACCES** et les cheminements d'évacuation pour faciliter l'accès aux pompiers, arroser les abords et rentrer les tuyaux d'arrosage.
- **FERMER LES VANNES** de gaz et de produits inflammables
- **RENTRER VITE** dans le bâtiment en dur le plus proche
- **FERMER LES VOLETS**, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu)
- **CALFEUTRER** avec un linge humide les ouvertures et ventilations
- **RESPIRER** à travers un linge humide
- **RESPECTER STRICTEMENT LES CONSIGNES** de préventions données par les autorités
- **EN CAS D'ÉVACUATION** les autorités vous tiendront informé
- **NE PAS CHERCHER A RÉCUPÉRER SES ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

RISQUE DE SÉCHERESSE - CANICULE



COMMENT SE PROTÉGER ?

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé pour chacun d'entre nous, et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...).

QUELS SONT LES EFFETS DE LA CHALEUR ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je priviliege des activités douces



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

En cas de malaise, APPELEZ LE 15

Personnes fragiles, isolées, en situation de handicap ou personnes âgées :
Pensez à vous faire recenser sur le **REGISTRE CANICULE**
POUR EN SAVOIR + : CONTACTEZ LE CCAS au 05.57.82.83.02

RISQUE DE TEMPÊTES



RISQUE DE GRANDS FROIDS

Une tempête est une forte perturbation atmosphérique qui se manifeste par des vents violents supérieurs à 89 Km/h (échelle 10 sur l'échelle de Beaufort). Ils sont souvent accompagnés de pluies plus ou moins intenses.

Un orage est une perturbation atmosphérique, caractérisée par des phénomènes électriques (éclairs, tonnerre), souvent accompagnés de pluie et de vent.

QUELS SONT LES 4 NIVEAUX D'ALERTE ?

VERT / NIVEAU 1

- Pas de vigilance particulière.

JAUNE / NIVEAU 2

- Être attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposé aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effets prévus.

ORANGE / NIVEAU 3

- Être très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

ROUGE / NIVEAU 4

- Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- **RECHERCHER UN ABRI** ou rester chez soi
- **FERMER** volets, portes et fenêtres
- **COUPER** le gaz et l'électricité
- **ÉCOUTER** la radio

On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous. De plus, la neige et le verglas peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

QUELS SONT LES 3 NIVEAUX D'ALERTE ?

TEMPS FROID / NIVEAU 1

- Niveau de vigilance modéré ; il est appliqué si on relève des températures positives en journée et situées entre 0 et 5° C la nuit.

GRAND FROID / NIVEAU 2

- Correspond à une température négative en journée et une température mesurée entre -5° C et -10° C la nuit.

FROID EXTRÊME / NIVEAU 3

- Correspond au niveau de vigilance maximal : la température est négative en journée et inférieure à -10° C la nuit.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- **LIMITER LES DÉPLACEMENTS** et se mettre à l'abri
- **S'HABILLER CHAUDEMENT**
- Se **METTRE A L'ABRI**
- **VÉRIFIER L'ÉTAT** de marche de votre chauffage
- **SIGNALER VOTRE DÉPART** et destination à vos proches
- **EMPORTER DES VÉTEMENTS** chauds, des vivres et téléphone
- **PRÉVENIR LE 115** si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté

RISQUE SISMIQUE



La majorité des séismes se produisent à la limite entre des plaques tectoniques. Quand celles-ci se déplacent l'une contre l'autre, elles se déforment et de l'énergie s'accumule dans leurs roches, jusqu'à la rupture. D'autres séismes sont dits induits ou anthropiques : ils sont déclenchés par l'activité humaine (construction de barrages, exploitation de la géothermie...).

QUE FAIRE

AVANT LES SECOUSSES

- **REPÉREZ** les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ** les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC** de vulnérabilité de votre bâtiment

DURANT LES SECOUSSES

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques

ET APRÈS ?

SORTEZ DU BÂTIMENT,
évacuez par les escaliers et
éloignez-vous de ce qui
pourrait s'effondrer



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



ELOIGNEZ-VOUS DES
CÔTES et rejoignez les
hauteurs : un séisme peut
provoquer un tsunami



ZONE À RISQUE DE SISMICITÉ FAIBLE

- 20 mars 2019 (magnitude 5, épicentre : Montendre)
- 16 juin 2023 (magnitude 5.6, Charente-Maritime)

RISQUE RADON



COMMENT RÉDUIRE LA CONCENTRATION EN RADON DANS SON LOGEMENT ?

Gaz radioactif incolore et inodore, le radon provient de la chaîne de désintégration de l'uranium d'une part, et de celle du thorium d'autre part, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol. Son activité ionisante se mesure en becquerels (Bq) et sa concentration en Bq/m³.

QUEL EST LE DANGER ?

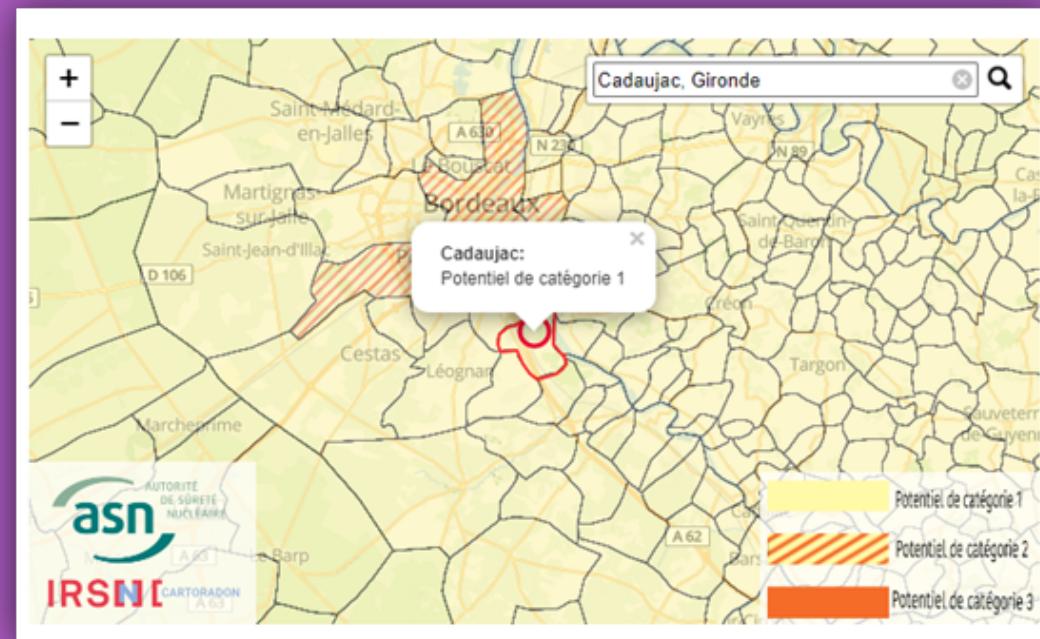
Depuis 1987, le radon est classé comme cancérogène certain par l'OMS. En effet, en se désintégrant naturellement, il produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradiient les cellules. À long terme, l'inhalation de radon peut conduire à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.

En Gironde, la moyenne départementale des concentrations en radon dans l'air des habitations est de 48 Bq. m³. Cette moyenne est inférieure à la moyenne nationale (90 Bq. m³).

Consulter l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français publié au Journal Officiel

<https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/40179/277670/file/Arrete%2027%20juin%202018%20zones%20%C3%A0%20potentiel%20radon.pdf>

De façon générale, il est recommandé d'aérer quotidiennement son domicile, au moins 10 minutes par jour, et de bien entretenir son système de ventilation. Si du radon est détecté dans des concentrations importantes, il peut être nécessaire de réaliser quelques aménagements.



RISQUES TECHNOLOGIQUES



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL ?

► Risque nucléaire

- ↪ Centrale du Blayais - Cadaujac & hors périmètre du plan particulier d'intervention
- ↪ Événement naturel à incidence technologique : FUKISHIMA (Japon, 2011) : nuage radioactif (planétaire)
- ↪ accident technologique d'origine anthropique : TCHENOBYL (Ukraine, 1986) : nuage radioactif (planétaire)

► Risques d'incendies et d'explosions en milieu urbain

- ↪ Stations-service Intermarché Avenue du Général de Gaulle
- ↪ Station RD 1113 au PR60+250

RISQUE TECHNOLOGIQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AUX BESOINS ÉNERGÉTIQUES

► Transport de matières dangereuses, explosions (autoroute, voie ferrée)

- ↪ 1 000 personnes vivant à moins de 200 mètres des axes (estimation)

► Ruptures de canalisation

- ↪ de gaz (année 2012, 2022) - évacuations, fermetures d'axes routiers
- ↪ du réseau d'assainissement collectif (effondrement partiel d'une canalisation en fibrociment - rue Gourdin, année 2010)

► Canalisation - transport de gaz naturel haute-pression (TEREGA)

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

JUSQU'A LA FIN DE L'ALERTE

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



SIGNAL D'ALERTE A CADAUJAC (ACTIVATION DE LA SIRÈNE)



Pour en savoir + <https://www.georisques.gouv.fr>



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RISQUES LIÉS À LA VIE COURANTE



LES 3 NIVEAUX DU PLAN VIGIPIRATE

- ↪ Actes de terrorisme (attentats Paris 2015, Nice 2016 – postures VIGIPIRATE)
- ↪ Accidents de la route / collisions ferroviaire (récurrence)
- ↪ Disparitions, enlèvements, suicides
- ↪ Risques de conflits armés, émeutes
- ↪ Chute d'aéronef, retombée de satellite

QU'EST-CE QUE LE PLAN VIGIPIRATE ?

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste.

Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Sa mise en œuvre repose sur 3 principes majeurs :

Évaluer la menace terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger.

Connaître les vulnérabilités des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire.

Déterminer un dispositif de sécurité répondant au niveau de risque.

1 | Le niveau de vigilance correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives. Le niveau sécurité renforcée - risque d'attentat adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.).

2 | Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national. Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise.

3 | Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



RISQUE SANITAIRE - BIOLOGIQUE



RÈGLES UNIVERSELLES D'HYGIÈNE

► COVID 19

→ 166 000 morts en France depuis décembre 2019)

► Gripes (H1N1 / H5N1)

→ 2006, 2007, 2009, 2010, 2016

 La ville de Cadaujac dispose d'un plan de continuité des activités depuis 2009.

QUE FAIRE

LORS D'UNE CRISE SANITAIRE



Le port du masque est
FORTÉMENT RECOMMANDÉ



Quand il y a beaucoup de monde, en particulier dans les transports en commun



En présence de personnes fragiles



Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux



Dans les espaces clos



En cas de symptômes

ENSEMBLE, RESTONS PRUDENTS



AÉRONS régulièrement les espaces clos



LAVONS-NOUS fréquemment les mains



PORTONS UN MASQUE dans les lieux de promiscuité et les espaces clos



TESTONS-NOUS (Covid-19) dès les premiers symptômes

L'hygiène des mains régulière avec un lavage régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes est une mesure d'hygiène efficace pour prévenir la transmission de tous les virus. En l'absence d'eau et de savon, il convient d'effectuer les mêmes gestes par friction avec du gel hydroalcoolique le plus souvent possible.

Il est recommandé d'éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux, de se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude, et de recourir à des mouchoirs à usage unique.

QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES ?

Dès les premiers symptômes évocateurs de Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

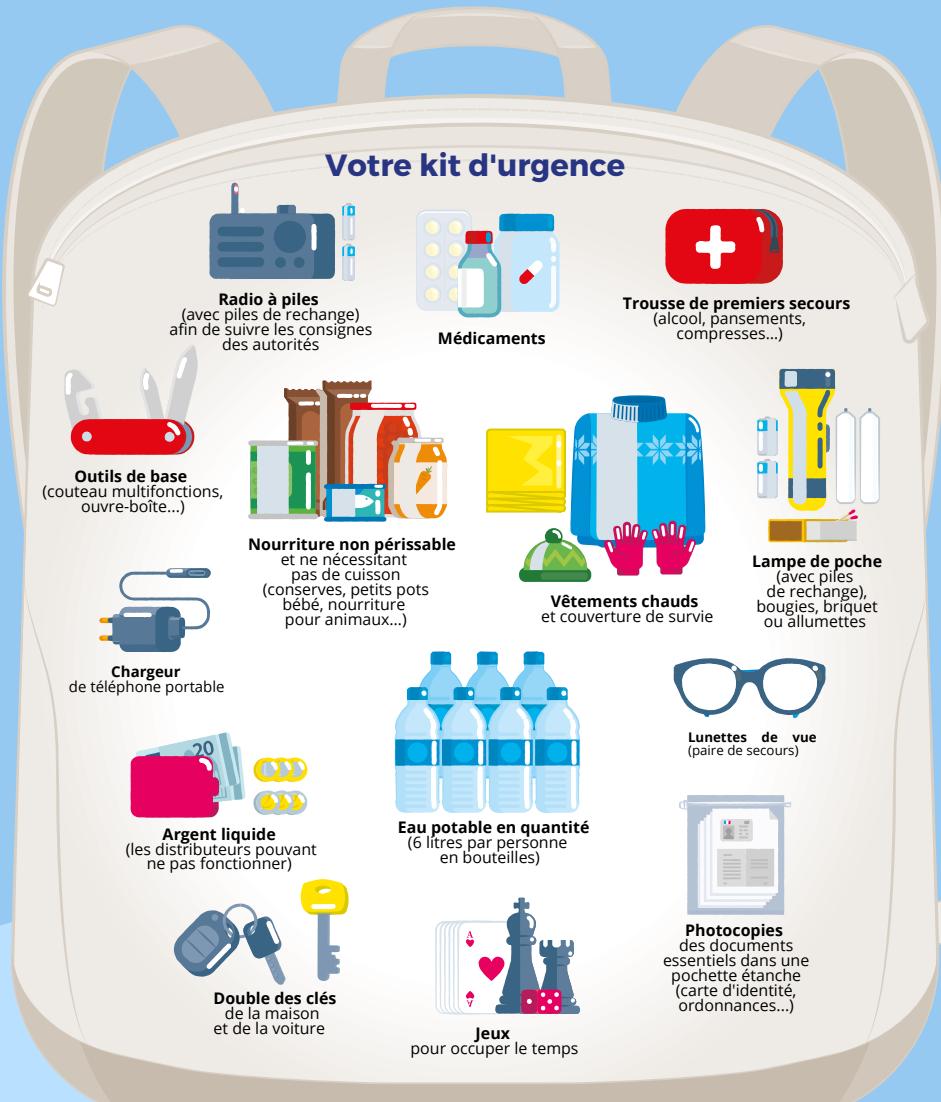
- Limiter les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave (nourrisson, femmes enceintes, personnes âgées ou porteuses de certaines maladies chroniques ou souffrant d'obésité). Si votre état le permet et que cela vous est possible, privilégiez le télétravail.
- Se faire tester contre le Covid-19 et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic.
- Porter un masque adapté.
- Couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage.
- Contenir les sécrétions respiratoires dans un mouchoir.
- Jeter immédiatement les mouchoirs après usage.
- En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude plutôt que dans les mains.
- Se laver les mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés.
- Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées.

En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite, informer les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.

Les personnes contaminées sont invitées à fortement réduire, voire éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes, en particulier les personnes fragiles, et à respecter l'ensemble des mesures ci-dessus.

VOTRE KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les **premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

CONNAITRE LES NUMÉROS D'URGENCE

Un citoyen mieux informé, c'est une aide aux secours pour intervenir dans de meilleures conditions et le plus rapidement possible.

- **Mairie** : 05.57.83.82.00
- **Élus d'Astreinte** : 06.70.86.66.26
- **Samu** : 15
- **Police secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Urgence SMS/ personnes sourdes et malentendantes** : 114
- **Europe** : 112